Oasis Boréal

Conditions générales

Conditions générales de Juulia Lindeman, en vigueur au 1er mai 2026.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les Services, en ligne et en présentiel : Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala · Ateliers et événements en présentiel · Formation en ligne Become Certified Boreal Method™ Practitioner

Facilitatrice : Juulia Lindeman (agissant à titre individuel)

EN VIGUEUR DÈS LE 1ER MAI 2026, POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE, SAUF MODIFICATION OU REMPLACEMENT PAR LA FACILITATRICE

Le présent contrat (le « Contrat ») établit un cadre de responsabilité personnelle et de consentement éclairé entre le Participant (« je », « me ») et la Facilitatrice, Juulia Lindeman, personne privée proposant des pratiques guidées, des ateliers, des événements et des programmes éducatifs dans un cadre non clinique, non thérapeutique et non médical (la « Facilitatrice »). Il s'applique à chaque Service proposé par la Facilitatrice, qu'il soit fourni en ligne ou en présentiel, et vise à garantir que le Participant comprend la nature des pratiques et les risques qui leur sont inhérents, tout en précisant les limites qui régissent la sécurité, le champ de pratique et la responsabilité. En réservant, en s'inscrivant, en payant, en rejoignant, en téléchargeant ou en accédant de toute autre manière à un Service, le Participant affirme être physiquement et mentalement prêt, accepte les risques inhérents et s'engage à être lié par chacune des dispositions du présent Contrat. Le Participant confirme être âgé d'au moins dix-huit (18) ans et disposer de la pleine capacité juridique pour conclure le présent Contrat.

PARTIE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous les Services)

1. Champ d'application et définitions

1.1 Les « Services » désignent, collectivement, l'ensemble des activités, séances, programmes, ateliers, événements, retraites, cours et supports éducatifs proposés par la Facilitatrice, y compris, sans s'y limiter : (a) les séances en ligne d'Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala, en groupe ou en individuel (1:1) (que la Facilitatrice peut présenter à l'extérieur sous l'appellation « breathwork en ligne » ; voir la section 1.4) ; (b) les ateliers, événements, retraites et séances de groupe en présentiel d'Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala ; et (c) le programme de formation en ligne à suivre à son rythme « Become Certified Boreal Method™ Practitioner » (le « Programme »).

1.2 Le « Participant » désigne toute personne qui réserve un Service, s'y inscrit, le paie, le rejoint, le télécharge ou y accède de toute autre manière.

1.3 La « Facilitatrice » désigne Juulia Lindeman, personne privée, agissant dans un cadre non clinique, non thérapeutique et non médical. Les dispositions propres à chaque Service figurent dans la Partie II et s'appliquent en sus des dispositions générales de la Partie I (et conjointement avec celles-ci). En cas de contradiction, les dispositions propres au Service figurant dans la Partie II prévalent pour ce Service.

1.4 Précision sur la terminologie de la pratique. Toutes les références, dans le présent Contrat, sur le site internet de la Facilitatrice et dans tout support marketing ou promotionnel de la Facilitatrice, au « breathwork », au « breathwork en ligne », à une pratique « de type breathwork » ou à tout terme équivalent doivent être comprises comme visant exclusivement l'Active Consciousness Meditation, également appelée Ananda Mandala, en tant que pratique guidée spécifique proposée par la Facilitatrice. La Facilitatrice ne propose pas de Holotropic Breathwork, de Wim Hof Method, de Rebirthing, de respiration consciente connectée, de transformational breath ni aucune autre modalité distincte de breathwork, que ce soit sous ce nom ou sous un autre nom. Quel que soit le terme utilisé dans le marketing ou dans toute communication entre la Facilitatrice et le Participant, la pratique proposée lors de chaque séance en ligne, en groupe ou en individuel (1:1), et lors de chaque atelier, événement, retraite ou séance de groupe en présentiel, est la même Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala décrite à la section A et à la section B du présent Contrat. Le Participant prend acte de cette précision et accepte que toute référence au « breathwork » dans une description de Service, une page de réservation ou une communication soit interprétée conformément à la présente section 1.4.

Important : toute référence au « breathwork » ou au « breathwork en ligne » dans le présent document, sur le site internet ou dans tout support marketing vise exclusivement l'Active Consciousness Meditation (Ananda Mandala), la pratique guidée spécifique proposée par la Facilitatrice (voir la section 1.4).

2. Nature des Services : absence de relation de soins

Les Services sont proposés comme des outils d'exploration de soi, de développement personnel, de pratique corporelle et d'éducation. Ils ne constituent pas, et ne doivent pas être interprétés comme, un avis médical, un diagnostic, des soins psychiatriques, une psychothérapie, de la physiothérapie, de l'ostéopathie, de la chiropratique, de la massothérapie, du travail social, du conseil psychologique ou toute autre forme de service clinique ou de service de santé ou d'action sociale soumis à autorisation. La Facilitatrice fournit les Services exclusivement à titre individuel et privé, en tant que facilitatrice et formatrice, et non dans le cadre d'une profession réglementée. Le présent Contrat ne crée aucune relation médecin-patient, thérapeute-client, travailleur social-client ni aucune autre relation professionnelle réglementée. Le Participant assume l'entière responsabilité de son propre bien-être physique et mental. Le Participant a l'obligation fondamentale de consulter un professionnel de la santé qualifié au sujet de toute affection susceptible d'affecter sa santé, sa sécurité ou son discernement, avant, pendant ou après sa participation à un Service.

Information concernant l'autorisation professionnelle de la Facilitatrice sans rapport avec les Services. La Facilitatrice est titulaire d'une autorisation d'exercer en tant que travailleuse sociale en Finlande. Cette autorisation relève d'un contexte professionnel entièrement distinct et n'est ni invoquée, ni exercée, ni utilisée, ni étendue dans le cadre de la fourniture d'un Service au titre du présent Contrat. Aucun Service ne constitue une pratique du travail social, du conseil psychologique, de la psychothérapie, de la gestion de cas ou de tout autre service social ou de santé réglementé. Le Participant s'engage à ne pas se fonder, ni prétendre se fonder, sur l'autorisation de travailleuse sociale de la Facilitatrice en lien avec un Service.

3. Divulgation sincère et attestation

Je garantis avoir pris connaissance de manière honnête et complète, pour moi-même et, le cas échéant, auprès de la Facilitatrice, de toutes les affections médicales, psychiatriques, neurologiques, dermatologiques, musculosquelettiques et pharmacologiques pouvant avoir une incidence sur ma

sécurité. Je comprends que la Facilitatrice se fie à mes déclarations et à mon auto-évaluation, et j'accepte que tout défaut de déclaration, toute fausse déclaration ou toute dissimulation d'une affection pertinente constitue une violation substantielle du présent Contrat et libère entièrement la Facilitatrice de toute responsabilité découlant de cette affection non déclarée ou liée à celle-ci.

4. Médicaments et traitement médical en cours

Je comprends qu'aucun Service proposé par la Facilitatrice ne remplace un traitement médical. Si je prends actuellement des médicaments ou si je suis un traitement de quelque nature que ce soit, je reconnais ne pas devoir l'interrompre, le réduire, le changer ou le modifier de toute autre manière avant, pendant ou après un Service sans l'accord explicite de mon médecin ou d'un professionnel de la santé autorisé. La Facilitatrice ne donnera aucun conseil, ne fera aucune recommandation et n'exercera aucune influence sur une quelconque décision médicale.

5. Acceptation des risques

J'assume en connaissance de cause, volontairement et expressément, tous les risques liés à ma participation à un Service, y compris, sans s'y limiter : hyperventilation, tétanie, évanouissement, vertiges, nausées, maux de tête, gêne de la mâchoire ou de l'articulation temporo-mandibulaire, réactions cutanées, ecchymoses, douleurs articulaires ou musculaires, réactions vagales, libération émotionnelle, résurgence de traumatismes, détresse psychologique, états modifiés de conscience, blessures physiques dues au mouvement ou à une chute, et, dans des cas extrêmes impliquant des affections médicales non déclarées, blessures graves, invalidité permanente ou décès.

6. Absence de relation clinique ; témoignages et absence de garantie de résultats

La participation à un Service ne crée aucune relation clinique, thérapeutique, médicale, psychologique ou client-praticien de quelque nature que ce soit. Je m'engage dans une pratique personnelle guidée ou dans une formation autodirigée dans laquelle je reste seul juge de mes propres limites et de ma sécurité. Les témoignages, descriptions, supports marketing et descriptions des Services visent à illustrer leur potentiel et ne constituent ni une promesse, ni une garantie, ni un engagement quant à un résultat, une guérison, une prise de conscience, un état de conscience, un résultat professionnel ou une expérience personnelle en particulier. Les résultats varient d'une personne à l'autre et aucun résultat précis n'est promis.

7. Droit de refuser ou de mettre fin à la participation

La Facilitatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans engager sa responsabilité, de refuser, de suspendre ou de mettre fin à la participation ou à l'accès de toute personne à tout moment (avant, pendant ou après un Service) lorsqu'elle estime que la poursuite de la participation peut présenter un risque pour le Participant, pour les autres participants, pour l'intégrité du Service ou pour la Facilitatrice elle-même, ou lorsque le Participant a violé le présent Contrat.

8. Confidentialité et protection des données

En participant, je m'engage à respecter une stricte confidentialité concernant toute information partagée pendant et après les Services. Cela implique de m'abstenir de divulguer ou de diffuser les enseignements personnels, expériences, prises de conscience ou échanges de tout participant à

quiconque en dehors du groupe, en toutes circonstances. Aucun enregistrement (audio, vidéo, capture d'écran ou transcription) des partages ou des enseignements n'est autorisé sans le consentement écrit préalable de la Facilitatrice. La Facilitatrice traitera mes données personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des données et à sa Politique de confidentialité publiée.

9. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus créés et partagés par la Facilitatrice, y compris, sans s'y limiter, la structure des séances, les instructions guidées, les supports écrits, les fichiers audio, les enregistrements, les leçons vidéo, les démonstrations, les exercices, la méthodologie de la « Boreal Method™ », le format et l'enchaînement de l'Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala tels qu'enseignés par la Facilitatrice, ainsi que tout enseignement associé, est la propriété intellectuelle de Juulia Lindeman. Ces contenus me sont fournis pour un usage personnel et non commercial uniquement. Je m'interdis de reproduire, d'enregistrer, de réenseigner, de reproduire sous une autre forme, de distribuer, de publier ou d'exploiter commercialement tout ou partie de ces contenus, sous quelque nom que ce soit, sans le consentement écrit préalable de la Facilitatrice.

10. Décharge de responsabilité et renonciation aux prétentions

Dans toute la mesure permise par le droit applicable, je libère, décharge et exonère irrévocablement Juulia Lindeman, ainsi que tout co-animateur, assistant, enseignant invité, prestataire technique, fournisseur de lieu, mandataire, représentant et ayant droit (collectivement, les « Parties exonérées »), de toute responsabilité, renonce à toute prétention, réclamation, action, cause d'action, poursuite, perte, frais, dépense et dommage de quelque nature que ce soit à leur encontre, et m'engage à ne pas les poursuivre, que ces prétentions soient connues ou inconnues, prévues ou imprévues, de nature contractuelle, délictuelle, fondées sur une négligence ou sur tout autre fondement juridique, dès lors qu'elles découlent de ma participation à un Service, de ma préparation à celui-ci ou de son intégration par la suite, ou qu'elles y sont liées de quelque manière que ce soit. Cela comprend, sans s'y limiter, toute complication de santé, blessure physique ou psychologique, détresse émotionnelle, dommage matériel, interruption technique, perte économique ou toute conséquence de l'application, par moi-même ou par un tiers, d'une technique que j'ai apprise auprès de la Facilitatrice.

11. Indemnisation

Je m'engage à indemniser, à défendre et à tenir indemnes les Parties exonérées de et contre toute prétention de tiers, toute responsabilité, tout dommage, tout jugement, toute amende, toute pénalité, tous frais et toutes dépenses (y compris des honoraires d'avocat raisonnables) découlant de ou liés à : (a) ma participation à un Service ; (b) ma violation du présent Contrat ; (c) toute information fausse, incomplète ou trompeuse que je fournis, y compris tout défaut de déclaration de contre-indications ; (d) ma violation d'une loi ou des droits d'un tiers ; ou (e) mon application, sur une autre personne, d'une technique apprise auprès de la Facilitatrice.

12. Limitation de responsabilité

Dans toute la mesure permise par le droit applicable, la responsabilité totale et cumulée des Parties exonérées, découlant du présent Contrat ou de ma participation à un Service ou liée à ceux-ci, ne saurait en aucun cas excéder le montant total effectivement payé par moi à la Facilitatrice pour le Service spécifique à l'origine de la prétention. Les Parties exonérées ne sauraient en aucun cas être tenues

responsables de dommages indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs, exemplaires ou punitifs, y compris le manque à gagner, la perte d'opportunités, la perte de données ou l'atteinte à la réputation, même si elles ont été informées de la possibilité de tels dommages.

13. Force majeure

La Facilitatrice ne saurait être tenue responsable d'un retard, d'une interruption ou d'une inexécution de ses obligations au titre du présent Contrat causés par des circonstances échappant à son contrôle raisonnable, y compris, sans s'y limiter, une maladie, une blessure, une urgence familiale, une catastrophe naturelle, une panne de courant ou d'internet, une défaillance de plateforme, la fermeture d'un lieu, une perturbation des transports, des actes d'autorités gouvernementales, une guerre, des troubles civils ou une pandémie.

14. Droit applicable, for et règlement des litiges

Le présent Contrat est régi par et interprété conformément au droit du pays de résidence habituelle de la Facilitatrice au moment du Service, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois. Le Participant et la Facilitatrice conviennent que tout litige, toute prétention ou tout différend découlant du présent Contrat ou d'un Service, ou lié à ceux-ci, fera d'abord l'objet d'une négociation informelle de bonne foi pendant une durée minimale de trente (30) jours. Si le litige n'est pas résolu, il sera soumis à un arbitrage définitif et contraignant administré selon des règles d'arbitrage reconnues au niveau international, conduit en langue anglaise et ayant son siège dans le pays de résidence habituelle de la Facilitatrice. Le Participant renonce expressément à tout droit de participer à une action de groupe, collective ou représentative et renonce à tout droit à un procès devant jury, dans toute la mesure permise par le droit applicable.

15. Délai de prescription des prétentions

Toute prétention ou cause d'action découlant du présent Contrat ou de ma participation, ou liée à ceux-ci, doit être introduite dans un délai d'un (1) an à compter de la naissance de cette prétention ou cause d'action, faute de quoi elle sera définitivement prescrite, nonobstant tout délai de prescription légal contraire, dans toute la mesure permise par le droit applicable.

16. Clause de sauvegarde et renonciation

Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide, illicite ou inapplicable par un tribunal ou un arbitre compétent, cette disposition sera modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre valide et applicable ou, si cela n'est pas possible, retranchée du présent Contrat, et toutes les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur. Aucune omission ni aucun retard de la Facilitatrice à faire appliquer une disposition ne saurait être interprété comme une renonciation à cette disposition ou à toute autre disposition.

17. Intégralité du Contrat et modifications

Le présent Contrat, conjointement avec tout formulaire d'admission propre au Service, tout formulaire d'inscription ou toute Politique de confidentialité mentionnés au moment de la réservation, constitue l'intégralité de l'accord entre le Participant et la Facilitatrice concernant les Services et remplace toutes les communications, déclarations, promesses ou conventions antérieures ou concomitantes, orales ou

écrites. La Facilitatrice peut mettre à jour le présent Contrat de temps à autre ; la version en vigueur au moment de la réservation, de l'inscription ou du premier accès s'applique à ce Service.

18. Acceptation électronique

Je reconnais que ma réservation, mon inscription, mon paiement, ma confirmation écrite (par courriel ou par une plateforme de messagerie), mon acceptation par case à cocher sur un site internet ou ma signature électronique constitue mon acceptation contraignante des présentes Conditions générales, avec la même force et le même effet qu'une signature manuscrite.

19. Entrée en vigueur et maintien des effets

Le présent Contrat entre en vigueur le 1er mai 2026 et demeure en vigueur pour une durée indéterminée à compter de cette date, jusqu'à sa modification ou son remplacement par la Facilitatrice. À l'égard de chaque Participant, le Contrat prend effet à la première des dates suivantes : (a) la réservation d'un Service ou l'inscription à celui-ci ; (b) le paiement ; (c) le fait de rejoindre un Service ; ou (d) l'octroi de l'accès à des supports numériques. Il demeure valable pour une durée indéterminée, y compris après la fin de tout Service, et survit à son achèvement. Les dispositions relatives à la décharge de responsabilité, à l'indemnisation, à la limitation de responsabilité, à la confidentialité, à la propriété intellectuelle, au droit applicable, au règlement des litiges et au délai de prescription survivent à la résiliation du présent Contrat.

PARTIE II : DISPOSITIONS PROPRES À CHAQUE SERVICE

Section A : Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala en ligne

A.1 Champ d'application

La présente section A s'applique à toutes les séances en ligne d'Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala, en groupe ou en individuel (1:1), proposées au moyen de plateformes de visioconférence ou de diffusion en continu, y compris toute séance que la Facilitatrice peut présenter ou décrire à l'extérieur comme du « breathwork en ligne » ou une pratique « de type breathwork » (voir la section 1.4).

A.2 Contre-indications, risques et auto-évaluation

L'Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala comprend des cycles de respiration rapide, profonde et active qui modifient la chimie du sang, la pression artérielle, la saturation en oxygène, la pression intracrânienne et intrathoracique ainsi que le système nerveux autonome. La pratique peut donc aggraver ou déclencher un large éventail d'affections médicales, psychiatriques, neurologiques, respiratoires, ophtalmiques et obstétricales. Les listes ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne sont pas exhaustives. Des affections qui n'y figurent pas expressément peuvent néanmoins constituer une contre-indication. Le Participant s'engage à procéder à une auto-évaluation honnête et, en cas de doute, à consulter un professionnel de la santé qualifié avant de participer. La Facilitatrice se fie entièrement aux déclarations du Participant.

A.2.1 Contre-indications absolues : NE PAS participer à la phase de respiration rapide

Si l'une des situations suivantes s'applique, le Participant ne doit pas participer à la phase de respiration active de la pratique. Le Participant peut tout au plus se joindre à la phase de méditation en conservant une respiration douce et naturelle du début à la fin.

- **Affections cardiovasculaires :** hypertension artérielle non contrôlée ; antécédents d'infarctus, d'accident vasculaire cérébral (AVC), d'accident ischémique transitoire (AIT) ou de mini-AVC ; anévrisme connu de quelque type que ce soit, y compris anévrisme cérébral ou aortique ; cardiopathie sévère, fibrillation auriculaire ou arythmie sévère ; stimulateur cardiaque ou tout dispositif cardiaque implantable (autorisation médicale requise même pour la phase de méditation) ; chirurgie cardiaque ou événement cardiaque récents ; hypotension sévère ou tendance marquée à l'évanouissement.
- **Affections neurologiques :** épilepsie ou tout antécédent de crises convulsives (y compris épilepsie audiogène et photosensible) ; anévrisme cérébral ou malformation vasculaire connus ; traumatisme crânien ou commotion cérébrale récents ; AVC ou AIT récents ; migraine sévère ou non contrôlée, en particulier migraine avec aura.
- **Affections respiratoires :** BPCO sévère, emphysème sévère, bronchite chronique sévère ; embolie pulmonaire (antécédent ou actuelle) ; pneumothorax (actuel ou récent) ; infection respiratoire aiguë active (y compris pneumonie, bronchite sévère, COVID-19 sévère ou autre pneumonie virale) ; mucoviscidose ou toute autre maladie pulmonaire sévère.
- **Cancer et maladies systémiques graves :** traitement anticancéreux actif de quelque nature que ce soit (chimiothérapie, radiothérapie, immunothérapie, thérapie ciblée, hormonothérapie avec effets secondaires importants) ; chirurgie oncologique récente ; système immunitaire gravement affaibli ; anémie sévère ; convalescence après toute maladie systémique majeure.
- **Yeux et oreille interne :** glaucome (tout glaucome non contrôlé ou instable) ; décollement de la rétine ou rétine fragile ; chirurgie oculaire récente ; pression intraoculaire élevée ; vertiges sévères ou trouble de l'oreille interne non traité.
- **Grossesse et post-partum :** grossesse à tout stade ; les six (6) premières semaines du post-partum ; fausse couche ou interruption de grossesse récentes.
- **Chirurgie récente et affections aiguës :** toute chirurgie majeure au cours des trois (3) derniers mois, en particulier chirurgie abdominale, thoracique, rachidienne, neurologique, ophtalmique ou cardiaque ; hernie abdominale ou hernie récemment opérée ; plaies ouvertes ; fractures récentes ou blessure aiguë grave.
- **Santé mentale :** antécédents personnels de psychose ou de schizophrénie ; trouble bipolaire (actif ou instable) ; trouble de stress post-traumatique (TSPT) sévère qui ne fait pas actuellement l'objet d'une prise en charge active par un clinicien spécialisé ; idées suicidaires actives, tentative de suicide récente ou dépression sévère non traitée ; trouble dissociatif sévère.
- **Médicaments :** prise actuelle de sédatifs, de tranquillisants, d'antipsychotiques ou de tout médicament psychoactif ayant une incidence sur la chimie du sang, la régulation cardiovasculaire ou la fonction respiratoire (ne pas pratiquer la respiration rapide sans autorisation écrite explicite du médecin prescripteur) ; traitement actuel par fluidifiants sanguins ou anticoagulants.
- **Substances :** être sous l'influence de l'alcool, du cannabis ou de toute drogue récréative, ou en avoir consommé dans les vingt-quatre (24) heures au moins qui précèdent.

A.2.2 Contre-indications relatives : uniquement avec autorisation médicale et aux seuls risques du Participant

Pour les affections suivantes, le Participant devrait consulter son médecin traitant avant de participer et, même avec une autorisation, doit s'observer attentivement tout au long de la séance et s'arrêter immédiatement si quelque chose ne lui semble pas normal :

- hypertension bien contrôlée sous traitement ;

- diabète bien contrôlé (les personnes sous insuline doivent garder une source de glucose à action rapide à portée de main pendant toute la séance) ;
- hyperthyroïdie contrôlée ;
- affections cardiovasculaires chroniques mais stables ;
- asthme bien contrôlé (voir A.2.3 ci-dessous) ;
- antécédents de crises convulsives, qui ne sont plus actives et dont la résolution a été confirmée par un neurologue ;
- antécédents de trouble de santé mentale actuellement stable, avec l'accompagnement d'un clinicien ;
- toute affection chronique au sujet de laquelle le médecin du Participant ne s'est pas prononcé concernant une respiration intense.

A.2.3 Asthme : protocole spécifique

L'asthme n'exclut pas systématiquement la participation, mais le Participant s'engage à respecter les points suivants :

- il gardera son inhalateur de secours (« inhalateur de soulagement », par exemple salbutamol / Ventolin) à portée de main pendant toute la durée de la séance ;
- il se renseignera sur ses propres facteurs déclenchants actuels et sur son niveau de contrôle de l'asthme avant de se joindre à la séance ;
- il fera usage de son propre jugement, à tout moment de la séance, pour ralentir la respiration, revenir à une respiration naturelle, utiliser l'inhalateur ou se retirer complètement ;
- il ne forcera pas en cas de bronchospasme, de sifflement respiratoire, d'oppression thoracique ou de tout autre symptôme d'une crise d'asthme ;
- si son asthme est instable ou sévère, ou a nécessité des cures de corticoïdes oraux ou des consultations hospitalières au cours des douze (12) derniers mois, il obtiendra une autorisation médicale explicite avant de participer et, même dans ce cas, participera à ses seuls risques.

A.2.4 Substances avant et après une séance

Le Participant ne doit pas être sous l'influence de l'alcool, du cannabis, de la MDMA, de psychédéliques ou de toute substance récréative avant ou pendant une séance, ni pendant au moins vingt-quatre (24) heures après celle-ci. Une forte consommation de caféine immédiatement avant une séance est également déconseillée, car elle amplifie la réponse cardiovasculaire.

A.2.5 Mineurs

La pratique n'est proposée à aucune personne âgée de moins de dix-huit (18) ans. Le Participant garantit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans.

A.2.6 Règle générale de participation et risque résiduel

Si l'une des affections ci-dessus s'applique, le Participant peut tout au plus se joindre à la phase de méditation en conservant une respiration douce et naturelle. Pour les personnes présentant des idées suicidaires actives ou une dépression sévère, la participation n'est autorisée qu'avec l'accord écrit explicite d'un professionnel de la santé mentale autorisé, et le Participant doit s'assurer de disposer, après la séance, d'un accès direct et immédiat à ce professionnel (ou à un numéro d'urgence local fonctionnel) au cas où il ne parviendrait pas à retrouver son ancrage. Le Participant reconnaît que les listes figurant aux sections A.2.1 à A.2.5 sont données uniquement à titre d'exemple et ne sont pas exhaustives. Toute affection, tout médicament ou tout antécédent au sujet duquel le Participant a un

doute doit être discuté avec un professionnel de la santé qualifié avant de participer ; en l'absence d'un tel avis, le Participant doit privilégier la prudence et soit s'abstenir, soit se joindre uniquement à la phase de méditation en conservant une respiration douce et naturelle.

A.3 Sécurité personnelle : recommandations (aucun contact d'urgence n'est collecté)

La Facilitatrice ne collecte, ne demande et ne conserve pas les coordonnées d'un contact d'urgence. Pour ma propre sécurité, je suis toutefois vivement encouragé (sans y être obligé) à mettre en place l'arrangement suivant avant toute séance en ligne :

- Informer une personne de confiance (membre de la famille, partenaire, ami, voisin) que je participe à une séance de breathwork en ligne ou de méditation active, et lui communiquer l'heure approximative de début et de fin de la séance.
- Promettre à cette personne de lui envoyer un bref message immédiatement après la séance pour confirmer que je vais bien.
- Convenir que, si elle n'a pas de nouvelles de moi dans un délai raisonnable après l'heure de fin prévue de la séance, elle tentera de me joindre directement, par appel, par message ou, si cela est approprié, en personne.
- Convenir que, si elle ne parvient pas à me joindre, elle contactera les services d'urgence de ma région en mon nom.

Je comprends et j'accepte que cet arrangement relève entièrement de ma responsabilité personnelle. La Facilitatrice ne l'organise pas, ne le supervise pas, ne le vérifie pas et n'en conserve aucune trace. La Facilitatrice se trouve probablement dans un autre pays que moi et ne peut en aucun cas contacter les services d'urgence de mon lieu de résidence. La responsabilité ultime de mon environnement, de ma sécurité physique et de toute intervention d'urgence m'incombe à moi seul.

A.4 Environnement en ligne

- **Espace physique :** je suis seul responsable de l'aménagement d'un espace physique sûr et exempt de dangers pour la séance. La séance étant numérique, la Facilitatrice ne peut pas intervenir physiquement, ne peut pas surveiller mon environnement et ne peut m'aider physiquement d'aucune manière.
- **Activités interdites :** il m'est strictement interdit de participer en conduisant, en utilisant une machine, en surveillant un enfant ou une personne à charge, ou en me trouvant dans ou à proximité d'une étendue d'eau (baignoire, piscine, lac ou mer, par exemple), en raison du risque de perte de conscience temporaire, de désorientation ou d'altération de la vigilance.
- **Problèmes techniques :** la Facilitatrice n'est pas responsable des défaillances techniques, coupures d'internet, perturbations de plateforme, problèmes audio ou vidéo, ni de tout problème de connexion susceptible d'interrompre ou de mettre fin à l'accompagnement.

Section B : Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala en présentiel (ateliers, événements, retraites et séances de groupe)

B.1 Champ d'application

La présente section B s'applique à tous les ateliers, séances de groupe, événements, retraites et rencontres en présentiel centrés sur l'Active Consciousness Meditation / Ananda Mandala et organisés dans des lieux physiques, que ce soit par la Facilitatrice seule ou conjointement avec des tiers, y compris

tout événement de ce type que la Facilitatrice peut présenter à l'extérieur comme du « breathwork en présentiel » ou un « atelier de type breathwork » (voir la section 1.4).

B.2 Contre-indications et auto-évaluation

Les contre-indications énoncées à la section A.2 s'appliquent également aux séances de breathwork et de méditation active en présentiel. Le Participant s'engage à procéder à une auto-évaluation et à déclarer toute affection pertinente avant sa participation.

B.3 Lieu, déplacements et effets personnels

- **Déplacements et arrivée :** le Participant est seul responsable de la sécurité de ses déplacements aller et retour vers le lieu de l'événement ainsi que de tout arrangement de voyage, d'hébergement ou d'assurance qu'il prend en lien avec un événement.
- **Conditions du lieu :** la Facilitatrice peut organiser des événements dans des lieux exploités par des tiers. Les conditions structurelles, sanitaires ou environnementales de ces lieux relèvent de la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant du lieu et non de la Facilitatrice. Lorsque le lieu appartient à la Facilitatrice ou est directement contrôlé par elle, le Participant reste responsable de se déplacer avec une prudence raisonnable, de respecter les consignes affichées et de suivre les instructions de la Facilitatrice.
- **Effets personnels :** le Participant apporte ses effets personnels à ses propres risques. La Facilitatrice n'est pas responsable des effets personnels perdus, volés ou endommagés avant, pendant ou après un événement.

B.4 Mouvements physiques et toucher

- **Risques liés au mouvement :** le breathwork, la méditation active, les pratiques corporelles et les exercices de groupe peuvent provoquer des vertiges, des nausées, un évanouissement, une libération émotionnelle, des mouvements involontaires ou une perte temporaire du contrôle moteur. Le Participant assume tous les risques de chute, de collision ou de blessure et s'engage à écouter son corps, à se reposer si nécessaire et à suivre les consignes de sécurité de la Facilitatrice.
- **Ajustements manuels / toucher de soutien :** lorsqu'une assistance physique, des ajustements manuels ou un toucher de soutien sont proposés, ils ne le sont qu'avec le consentement explicite et librement donné du Participant, qui peut les refuser ou retirer son consentement à tout moment sans avoir à se justifier. Tout toucher pratiqué par la Facilitatrice est un toucher de soutien et non clinique. La Facilitatrice n'est ni massothérapeute, ni physiothérapeute, ni ostéopathe, ni praticienne en thérapie corporelle autorisée, et ne fournit aucun traitement médical.
- **Comportement entre participants :** lorsque des exercices en binôme ou en groupe sont proposés, aucun Participant n'est tenu d'y prendre part. Chaque Participant reste responsable de la manière dont il touche les autres ou interagit avec eux, ainsi que du respect du refus ou du retrait de consentement d'un autre Participant.

B.5 Code de conduite

Le Participant s'engage à :

- traiter la Facilitatrice et les autres participants avec respect ;
- s'abstenir de toute agression physique ou verbale, de tout harcèlement ou de tout toucher non consenti envers un autre participant ;
- ne pas se présenter sous l'influence de l'alcool ou de substances non prescrites ;

- ne pas enregistrer, photographier ou filmer la Facilitatrice ou d'autres participants sans leur consentement explicite ;
- suivre toutes les consignes de sécurité données par la Facilitatrice ou par le personnel du lieu.

Toute violation du présent Code de conduite justifie l'exclusion immédiate de l'événement, sans remboursement et sans autre obligation de la part de la Facilitatrice.

B.6 Annulation et remboursements (présentiel)

- **Annulation par le Participant :** les annulations effectuées plus de quatorze (14) jours avant la date de l'événement donnent droit à un remboursement intégral, déduction faite des éventuels frais de tiers non remboursables. Les annulations effectuées entre treize (13) et sept (7) jours avant la date de l'événement donnent droit à un remboursement de 50 % ou, au choix du Participant, à un avoir d'une valeur équivalente valable pour un événement futur. Aucun remboursement n'est accordé pour les annulations effectuées dans les sept (7) jours précédant l'événement, y compris en cas de non-présentation.
- **Annulation par la Facilitatrice :** si la Facilitatrice annule un événement pour quelque raison que ce soit, le Participant a droit au remboursement intégral des frais payés ou, au choix du Participant, à un avoir valable pour un événement futur. La responsabilité de la Facilitatrice en cas d'annulation est strictement limitée au remboursement des frais payés et ne s'étend pas aux frais de voyage, d'hébergement, à la perte de salaire ni à tout autre coût indirect ou consécutif.
- **Annulation pour cause de force majeure :** en cas d'annulation pour cause de force majeure (section 13), la Facilitatrice déploiera des efforts raisonnables pour reprogrammer l'événement ou émettre un avoir ; les remboursements en espèces ne sont pas garantis et ne seront proposés qu'à la discrétion raisonnable de la Facilitatrice.

B.7 Photographies et tournages lors des événements

La Facilitatrice peut photographier ou filmer les événements à des fins promotionnelles ou éducatives. Le Participant en sera informé à l'avance et pourra s'y opposer par notification écrite adressée à la Facilitatrice à tout moment avant ou pendant l'événement. Lorsque le Participant ne s'y est pas opposé, la Facilitatrice se voit accorder une licence non exclusive, gratuite et mondiale d'utilisation de ce matériel dans le cadre de la promotion de son travail.

Section C : Formation en ligne à suivre à son rythme : Become Certified Boreal Method™ Practitioner

C.1 Champ d'application et description

La présente section C s'applique au programme de formation en ligne, à suivre à son rythme, proposé par la Facilitatrice sous le titre « Become Certified Boreal Method™ Practitioner, Online Training » (le « Programme »). Le Programme est hébergé sur la plateforme tierce Podia (podia.com) et fourni exclusivement au moyen de leçons vidéo préenregistrées accompagnées de supports écrits, de deux méditations guidées, de deux playlists d'ambiance sélectionnées, de visuels marketing prêts à l'emploi et d'un guide vidéo sur Meta Ads.

La Boreal Method™ (la « Méthode ») est un protocole multisensoriel qui intègre les cinq éléments suivants dans une seule séance : (i) l'utilisation d'un tapis d'acupression disponible dans le commerce, sur lequel le client se tient debout (pieds nus) pendant une période brève et définie, selon les indications du praticien ; (ii) l'utilisation du son (bol chantant, carillon Koshi et bâton de pluie) joué par le praticien ; (iii)

l'utilisation d'huiles essentielles appliquées uniquement sur les propres mains du praticien ou sur une serviette, jamais en contact direct avec la peau du client ; (iv) un toucher intuitif et doux sur le visage, les mains et les pieds du client uniquement, sans aucun mouvement appuyé, vigoureux ou manipulatoire ; et (v) le Reiki ou une modalité équivalente de soin énergétique, que le Participant doit déjà pratiquer (voir la section C.2). Le Programme comprend également un volet marketing et commercial (voir la section C.10).

C.2 Prérequis : formation existante en soins énergétiques ou en Reiki

Le Programme est proposé exclusivement aux praticiens déjà formés et établis en Reiki ou dans une autre forme de soin énergétique d'une profondeur équivalente. Le Programme n'enseigne pas, et n'a pas pour but d'enseigner, les fondements du travail énergétique. En s'inscrivant, le Participant garantit remplir ce prérequis. La Facilitatrice ne vérifie, ne valide ni ne supervise la formation antérieure du Participant. Le Participant accepte que, sans une base adéquate en soins énergétiques, une partie importante du protocole ne peut pas être correctement délivrée, et il assume l'entière responsabilité de toute conséquence d'une tentative d'appliquer la Méthode sans une telle base.

C.3 Nature éducative et non médicale : clause expresse de non-responsabilité

Le Programme est strictement éducatif. Il ne constitue ni une formation réglementée dans le domaine de la santé, ni une qualification médicale ou paramédicale, ni un diplôme de massothérapie, ni une certification de compétence clinique de quelque nature que ce soit. Il ne confère aucun titre, aucune autorisation ni aucun droit d'exercer reconnu par un organisme de réglementation, un ordre professionnel ou une autorité gouvernementale.

La Facilitatrice déclare expressément qu'elle n'est ni massothérapeute, ni physiothérapeute, ni ostéopathe, ni chiropraticienne, ni ergothérapeute, ni aromathérapeute, ni sonothérapeute, ni acupunctrice autorisée, ni aucun autre professionnel autorisé de la thérapie corporelle ou de la santé. La Méthode est présentée comme une expérience sensorielle conçue pour soutenir la pratique de soin énergétique existante du Participant, et non comme un traitement clinique ou une intervention médicale. La Facilitatrice ne prétend pas que la Méthode, ou l'un quelconque de ses éléments, traite, guérit, prévient ou diagnostique une maladie ou une affection.

C.4 Absence de supervision en direct ; format à suivre à son rythme

Le Participant reconnaît que le Programme est fourni exclusivement au moyen de vidéos préenregistrées. Il n'y a aucune démonstration en direct, aucune supervision en temps réel, aucun retour individuel sur la technique et aucune observation clinique de la pratique du Participant. Le Participant est seul responsable de comprendre les supports, de les appliquer en toute sécurité, de respecter ses propres limites physiques et de rechercher un enseignement ou une supervision externes lorsque cela est approprié.

C.5 Risques propres à chaque modalité

Le Participant reconnaît que chaque élément de la Méthode comporte ses propres risques inhérents. La Facilitatrice ne déclare ni ne garantit que la Méthode, ou l'un quelconque de ses éléments, est sans danger pour tous les clients dans toutes les situations. Sans s'y limiter :

- **Tapis d'acupression (utilisation debout uniquement) :** le client se tient debout, pieds nus, sur le tapis pendant une période brève et définie, sous la conduite du praticien ; le client ne s'allonge pas sur le tapis. Se tenir debout sur le tapis peut provoquer : une sensation initiale intense sous les pieds, une gêne, une irritation cutanée, de petites marques semblables à des piqûres, des douleurs aux pieds, une sensation de tête légère, une réaction vagale, des vertiges, une perte d'équilibre et un risque de

chute. Le Participant s'engage à (a) veiller à ce que le client dispose à proximité d'un appui stable (mur, chaise ou bras du praticien) auquel se tenir pendant toute la durée de l'exercice, (b) surveiller le client en permanence lorsqu'il se trouve sur le tapis, (c) limiter de manière appropriée la durée de station debout, et (d) vérifier l'absence des contre-indications suivantes et refuser d'utiliser le tapis si l'une d'elles s'applique : grossesse ; toute plaie ouverte, coupure, ampoule, infection fongique, pied d'athlète, eczéma, psoriasis ou affection cutanée touchant la plante du pied ; pied diabétique ou neuropathie périphérique (perte de sensibilité des pieds) ; chirurgie ou fracture récente du pied, de la cheville ou du membre inférieur ; fluidifiants sanguins ou tout trouble de la coagulation ; varices ou veines fragiles des membres inférieurs ; peau très fine ou fragile ; hypotension avec tendance marquée à l'évanouissement ; vertiges sévères, trouble de l'équilibre ou toute affection augmentant le risque de chute ; et toute affection pour laquelle le fabricant du tapis indique une contre-indication. Le Participant utilise le tapis conformément aux instructions du fabricant et reste seul responsable du positionnement sûr et de la surveillance du client pendant toute la durée de l'exercice.

- **Éléments sonores (bol chantant, carillon Koshi, bâton de pluie) :** vertiges, maux de tête, sensibilité auditive à courte distance, libération émotionnelle intense et, chez les clients souffrant d'épilepsie audiogène ou photosensible, un déclencheur potentiel de crise. Le Participant s'engage à vérifier l'absence de telles contre-indications et à les respecter, ainsi qu'à utiliser les instruments à un volume et à une distance raisonnables.
- **Aromathérapie (diffusion dans l'air ; uniquement sur les mains du praticien ou sur une serviette) :** l'exposition aux huiles essentielles diffusées dans l'air peut, selon l'état de santé individuel du client, déclencher des réactions allergiques, des crises d'asthme, des maux de tête, des nausées, des sensibilités pendant la grossesse et des irritations respiratoires. Le Participant s'engage à informer le client des huiles essentielles qui seront présentes, à obtenir son consentement avant d'introduire un parfum dans l'espace, à aérer de manière appropriée et, en aucun cas, à appliquer des huiles essentielles directement sur la peau du client. Toute utilisation d'huiles essentielles sur les propres mains ou la propre peau du praticien relève de la seule responsabilité du Participant.
- **Toucher intuitif sur le visage, les mains et les pieds (doux et sans pression appuyée uniquement) :** irritation cutanée, réaction allergique à tout produit présent sur les mains du praticien, ecchymoses, sensibilité articulaire ou nerveuse, gêne de la mâchoire ou de l'articulation temporo-mandibulaire, réactions vagales et émergence d'émotions refoulées. Le Participant s'engage à n'appliquer qu'un toucher doux, non vigoureux et non manipulatoire, tel qu'enseigné, et à s'abstenir de tout mouvement s'apparentant à un massage des tissus profonds, à une manipulation ou à un massage thérapeutique.
- **Reiki ou modalité énergétique équivalente :** la Facilitatrice n'enseigne pas cet élément et n'assume aucune responsabilité quant à la pratique de soin énergétique du Participant. Le Participant s'appuie sur sa propre formation antérieure, sa certification, son code de déontologie professionnelle et le cadre réglementaire applicable lorsqu'il délivre cet élément.

C.6 Matériel acheté par le Participant

Le tapis d'acupression, les instruments sonores (bol chantant, carillon Koshi, bâton de pluie) et les huiles essentielles ne sont pas fournis dans le cadre du Programme et ne sont pas compris dans son prix d'achat. Le Participant est seul responsable de choisir, de se procurer, d'acheter, de stocker, d'entretenir, de nettoyer et d'utiliser l'ensemble du matériel conformément aux instructions du fabricant, aux normes de sécurité applicables et à toute réglementation locale régissant les huiles essentielles, le matériel sonore ou les produits de bien-être. La Facilitatrice n'est ni le fabricant, ni le distributeur, ni le revendeur, ni le garant d'un quelconque matériel recommandé dans le Programme et décline toute responsabilité

pour les défauts de produits, les rappels, les déclarations des fabricants, l'hygiène entre les clients ou toute conséquence d'une mauvaise utilisation.

C.7 Pratique sur autrui : conformité incombant au Participant

Le Participant comprend que, s'il applique la Méthode à d'autres personnes, que ce soit contre rémunération, don, échange ou gratuitement, il est seul responsable :

- du respect de l'ensemble des lois, règlements et exigences en matière d'autorisation professionnelle applicables dans son pays ou sa juridiction (y compris, le cas échéant, la réglementation relative aux thérapies corporelles, aux soins énergétiques, à la sonothérapie, à l'utilisation des huiles essentielles et à la promotion de services de bien-être) ;
- de la souscription de sa propre assurance responsabilité civile professionnelle / responsabilité civile, de son inscription en tant qu'entreprise et de l'obtention de toute autre autorisation requise pour exercer légalement ;
- de la vérification, pour chaque client, des contre-indications propres à chaque modalité utilisée lors de la séance, et du refus de délivrer tout élément de la Méthode dont le client présente les contre-indications ;
- de l'obtention du consentement pleinement éclairé du client pour chaque modalité utilisée lors de la séance, y compris l'aromathérapie diffusée dans l'air et le son, et du respect du droit du client de retirer son consentement à tout moment ;
- de la présentation fidèle de la Méthode, sans laisser entendre qu'elle confère une qualification dans le domaine de la santé, paramédicale, de massothérapie ou toute autre qualification réglementée ;
- du maintien d'une hygiène stricte de tout le matériel entre les clients.

La Facilitatrice n'est pas, et ne deviendra pas, partie à un quelconque accord, transaction ou relation entre le Participant et une personne sur laquelle le Participant pratique. Toute responsabilité découlant de l'application ultérieure de la Méthode à d'autres personnes par le Participant incombe exclusivement au Participant.

C.8 Mauvaise application et variations dans la pratique

La Méthode est conçue pour être douce et pour éviter toute manipulation appuyée. La Facilitatrice ne garantit toutefois pas qu'un élément de la Méthode soit sans risque dans tous les contextes : toute technique peut causer un préjudice si elle est appliquée avec une pression excessive, sur des tissus inappropriés ou à un volume inapproprié, sur une personne présentant une contre-indication non déclarée, ou de toute manière non conforme aux instructions du Programme. Le Participant libère entièrement et irrévocablement la Facilitatrice de toute responsabilité découlant d'une mauvaise application de la Méthode, d'un écart par rapport aux instructions ou de toute variation ultérieure introduite par le Participant, que la Méthode soit appliquée par le Participant sur lui-même, par le Participant sur un tiers, ou par un tiers ayant été instruit ou influencé par le Participant.

C.9 Certificat Certified Boreal Method™ Practitioner

Une fois le Programme achevé avec succès, le Participant peut recevoir un « Certificat d'achèvement de la Boreal Method™ » personnel, délivré par la Facilitatrice. Le Participant reconnaît et accepte que ce certificat :

- est une attestation privée et non accréditée émanant uniquement de la Facilitatrice ;
- atteste de l'achèvement du Programme et de rien d'autre ;

- n’est ni un titre dans le domaine de la santé, ni une qualification paramédicale, ni une certification réglementée, ni une autorisation reconnue par l’État, ni une accréditation délivrée par un tiers ;
- n’autorise pas son titulaire à exercer une activité qu’il n’est pas déjà autorisé à exercer dans son pays ou sa juridiction ;
- ne remplace, ne modifie ni n’étend aucune autorisation, certification ou champ de pratique préexistants dont le Participant est titulaire en soins énergétiques, en Reiki ou dans toute autre modalité ;
- est délivré à titre personnel et ne peut être ni transféré, ni vendu, ni cédé ;
- peut être révoqué par la Facilitatrice si le Participant présente le certificat de manière trompeuse, viole le présent Contrat ou porte atteinte à la réputation de la Méthode.

Dans toute communication marketing, publicité ou présentation au public, le Participant s’engage à faire référence au certificat de manière exacte (par exemple « Certified Boreal Method™ Practitioner ») et à ne pas laisser entendre qu’il confère une qualification réglementée dans le domaine de la santé ou une qualification paramédicale.

C.10 Volet marketing, avertissement relatif aux revenus et conseils commerciaux

Le Programme comprend un volet marketing et commercial élaboré par une spécialiste du marketing ou en collaboration avec celle-ci, comprenant notamment, sans s’y limiter, des visuels marketing prêts à l’emploi, un guide vidéo sur Meta Ads, des indications sur les automatisations de collecte de prospects (y compris via WhatsApp Business) et des suggestions générales sur le positionnement et la tarification de la Méthode (le « Volet marketing »). Le Participant reconnaît et accepte ce qui suit :

- **Information générale uniquement :** le Volet marketing est un contenu d’information générale fondé sur l’expérience personnelle de la Facilitatrice. Il ne constitue pas un conseil juridique, fiscal, financier, réglementaire, publicitaire ou commercial. Le Participant devrait obtenir un conseil professionnel dans son pays ou sa juridiction avant de se fier à un quelconque élément du Volet marketing.
- **Aucune garantie de revenus ou de résultats :** l’expérience personnelle de la Facilitatrice, passée d’une « activité accessoire » à une pratique à plein temps, est partagée à titre d’anecdote personnelle et n’est pas représentative de résultats typiques. La Facilitatrice ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie ni aucun engagement, exprès ou implicite, quant à un revenu, un volume de prospects, un volume de clients, un taux de conversion, un retour sur dépenses publicitaires, un résultat commercial ou une réussite professionnelle. Les résultats dépendent du marché, des compétences, du capital, des efforts, de l’éthique et de la situation propres au Participant.
- **Conformité Meta / Facebook / Instagram :** le Participant est seul responsable du respect des Politiques publicitaires, des Standards de la communauté et des Conditions d’utilisation de Meta ; de toutes les lois applicables en matière de protection des consommateurs, de publicité et de publicité liée à la santé dans son pays ou sa juridiction ; ainsi que de toutes les règles applicables aux témoignages et aux recommandations. La Facilitatrice n’est ni affiliée à Meta, Facebook, Instagram ou WhatsApp, ni soutenue par ces derniers, et n’est pas responsable d’une suspension de compte, d’un refus de publicité, d’un changement de politique ou de toute mesure prise par une plateforme à l’encontre du Participant.
- **WhatsApp et automatisation de la collecte de prospects :** le Participant est seul responsable du respect des Conditions de WhatsApp Business Solution et de toutes les lois applicables en matière de protection des données et de communications électroniques (y compris, sans s’y limiter, le Règlement général sur la protection des données de l’UE et du Royaume-Uni, le cadre ePrivacy et les régimes équivalents) lorsqu’il collecte et conserve les données de prospects et prend contact avec eux.

- **Visuels marketing, licence limitée :** les visuels marketing prêts à l'emploi fournis dans le Programme sont concédés au Participant sous licence à titre personnel, non exclusif, non transférable et révocable, dans le seul but de promouvoir sa propre offre de la Méthode. Le Participant s'interdit (a) de revendre, de redistribuer, de concéder en sous-licence ou de partager les visuels ; (b) de modifier les visuels d'une manière qui présente la Méthode ou la Facilitatrice de façon trompeuse ; (c) d'utiliser les visuels dans une campagne qui enfreint la politique publicitaire d'une plateforme ou le droit applicable.

C.11 Accès, remboursements et livraison numérique

- **Plateforme d'hébergement :** le Programme est hébergé sur la plateforme tierce Podia (podia.com). L'accès au Programme est donc soumis aux propres conditions d'utilisation de Podia et à sa disponibilité. La Facilitatrice n'est pas responsable des défaillances techniques, interruptions d'hébergement, interruptions de compte ou modifications d'interface imputables à Podia, pour autant qu'elle prenne des mesures raisonnables pour rétablir l'accès dans un délai raisonnable.
- **Accès :** dès le paiement, le Participant reçoit l'accès au Programme via Podia. L'accès est personnel, non transférable et accordé pour la durée indiquée au moment de l'achat.
- **Remboursements, renonciation au droit de rétractation :** le Programme étant un contenu numérique fourni immédiatement après le paiement, le Participant demande expressément un accès immédiat et, dans toute la mesure permise par le droit applicable, renonce expressément à tout délai de réflexion légal ou à tout droit de rétractation qui s'appliquerait autrement à l'achat de contenus numériques. Aucun remboursement ne sera accordé dès lors que le Participant a accédé à une partie quelconque du Programme. Dans des circonstances exceptionnelles, la Facilitatrice peut, à sa seule discrétion, proposer un remboursement partiel ou un avoir valable pour un autre Service.

C.12 Propriété intellectuelle sur les supports du Programme

L'ensemble des supports du Programme, y compris le nom et la méthodologie de la « Boreal Method™ » (une marque revendiquée par la Facilitatrice), les leçons vidéo, les guides écrits, les deux méditations guidées, les deux playlists d'ambiance sélectionnées, les visuels marketing prêts à l'emploi, le guide vidéo sur Meta Ads et tout autre contenu fourni dans le cadre du Programme, est la propriété intellectuelle exclusive de la Facilitatrice (ou, le cas échéant, des tiers auprès desquels la Facilitatrice en a dûment obtenu la licence). L'accès au Programme confère au Participant une licence personnelle, non exclusive, non transférable et révocable lui permettant de consulter et d'utiliser les supports pour son propre apprentissage et, s'agissant des visuels marketing, aux fins limitées prévues à la section C.10. Le Participant s'interdit d'utiliser le nom « Boreal Method™ », ou tout nom similaire prêtant à confusion, en lien avec un service ou un support qu'il propose, sauf pour se décrire de manière exacte en tant que « Certified Boreal Method™ Practitioner » de la manière autorisée par la section C.9. En outre, le Participant s'interdit :

- d'enregistrer, de faire des captures d'écran, de transcrire ou de télécharger (sauf lorsque la plateforme le permet expressément) toute partie des supports ;
- de redistribuer, de partager, de diffuser ou de mettre en ligne les supports, en tout ou en partie, sur quelque plateforme ou canal que ce soit ;
- de réenseigner, de reproduire ou d'exploiter commercialement la méthodologie, en tout ou en partie, sous quelque nom que ce soit, sans le consentement écrit préalable de la Facilitatrice ;
- de partager ses identifiants de connexion ou de transférer son accès à un tiers.

Toute violation de la présente disposition peut entraîner la révocation immédiate de l'accès sans remboursement et autorise la Facilitatrice à demander des mesures provisionnelles et des dommages-intérêts.

Premier usage de la marque. La Facilitatrice affirme que le nom « Boreal Method™ » a été utilisé pour la première fois dans le commerce par elle le 1er mai 2026, date d'entrée en vigueur du présent Contrat et date à laquelle le Programme et les Services associés ont été proposés pour la première fois au public sous ce nom. Cette date est consignée ici comme preuve du premier usage commercial de la marque.

RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT

En réservant, en s'inscrivant, en payant, en rejoignant, en téléchargeant ou en accédant de toute autre manière à l'un des Services décrits dans le présent Contrat, le Participant confirme avoir lu et compris chacune des dispositions du présent Contrat et avoir eu la possibilité de poser des questions à leur sujet ; être âgé d'au moins dix-huit (18) ans ; que toutes les informations fournies dans le cadre de tout processus d'admission ou d'inscription distinct sont exactes et complètes ; et accepter volontairement d'être lié par les présentes Conditions générales dans leur intégralité, y compris les dispositions propres à chaque Service énoncées dans la Partie II qui s'appliquent au(x) Service(s) auquel (auxquels) il s'inscrit.

Document en vigueur dès le 1er mai 2026. Juulia Lindeman, à titre individuel. Tous droits réservés.